



EDUCATION CANINE ARZENNAISE

Education sociale du chien

Education Canine Arzennaise

Espace réservé au club

Date : ____ / ____ / ____
Somme versée : ____ €
Supplément chien : ____ €
Chèque N° ____ Espèce

FICHE D'ADHESION 20 /20

TARIFICATION

Pièces à fournir

- Vaccins à jour
 Assurance responsabilité civile

ADHESION ANNUELLE DE BASE (LIMITEE A 2 CHIENS PAR FOYER) : ____ € (1 seul chien au travail sur le terrain, sinon 50€ pour second chien travaillé simultanément)

- 1 ou plusieurs conducteurs d'un même foyer fiscal (conjoint et enfants à charge fiscalement).

ADHESION POUR CHIEN SUPPLEMENTAIRE : 50 € par chien supplémentaire au-delà de 2 chiens inscrit même travaillé individuellement

Païement par chèque en une ou plusieurs fois avec date d'encaissement au dos. Toute espèce en une seule fois.

NOM _____ PRENOM _____ DATE DE NAISSANCE _____
ADRESSE _____ CP _____ VILLE _____
TELEPHONE _____ ADRESSE MAIL _____ @ _____
PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT : _____ **TEL** _____

CONDUCTEURS SUPPLEMENTAIRES

NOM _____ PRENOM _____ DATE DE NAISSANCE _____
NOM _____ PRENOM _____ DATE DE NAISSANCE _____
NOM _____ PRENOM _____ DATE DE NAISSANCE _____

CHIENS

1. NOM _____ RACE _____ NE(E) LE _____
SEXE : M / F N°IDENTIFICATION _____ DATE VACCINS _____
2. NOM _____ RACE _____ NE(E) LE _____
SEXE : M / F N°IDENTIFICATION _____ DATE VACCINS _____
3. NOM _____ RACE _____ NE(E) LE _____
SEXE : M / F N°IDENTIFICATION _____ DATE VACCINS _____

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

NOM DE LA COMPAGNIE _____ POLICE N° _____
ADRESSE _____ CP _____ VILLE _____

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur qui est en ligne sur le site du club. J'en accepte les termes et je m'engage à les respecter. (1) **J'autorise** (2) **je n'autorise pas (cocher la case)** l'association, à publier sur son site internet ou tout autre support, les photographies sur lesquelles je figure. . **Je m'engage à appliquer la méthode du renforcement positif, condition sine qua non à l'acceptation de mon adhésion par le conseil d'administration.**

N° case cochée _____

Fait à ARZENS le ____ / ____ / ____

Signature de l'adhérent

Signatures des conducteurs

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

Article 14 – REGLES DE SECURITE (EXTRAIT)

a) Accès au club

« Nul ne peut pénétrer dans l'enceinte du club sans y avoir été préalablement invité par une monitrice ou un moniteur ».

Les chiens sont obligatoirement tenus en laisse ou mis à l'attache dans l'enceinte du club.

Il est interdit de passer à proximité des chiens à l'attache ou en action de travail.

« Dans l'enceinte du club, lors des promenades de détente, lors des promenades éducatives, les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents ou des personnes qui en ont la garde ».

Une lettre de dégageant de responsabilité doit être remplie, approuvée par le représentant légal, **lorsque l'accompagnant n'est pas un membre de la famille ou est un professionnel (nourrice agréée, animateur etc...)**

Aucune autre personne que le conducteur du chien, le moniteur ou l'aide moniteur n'est admise dans le parc de travail, sauf sur autorisation du moniteur.

Ne sont autorisés à participer aux cours d'éducation en tant que conducteur que les enfants âgés d'au moins 7 ans et accompagnés d'un adulte.

Les enfants âgés de plus de 14 ans sont autorisés à participer seuls aux cours d'éducation en tant que conducteur.

Il est formellement interdit de monter sur les obstacles ou de jouer avec (balançoire etc.).

Article 15 – Conflits canins – règles d'intervention (EXTRAIT)

Le chien est un animal de meute et en conserve les instincts.

Les agressions hiérarchiques sont donc normales, voire nécessaires et font partie de son éducation sociale.

Les maîtres doivent en être conscients et obligatoirement en tenir compte.

Hormis en cas de danger imminent et sur la demande du moniteur, les maîtres devront s'abstenir d'intervenir dans un conflit entre chiens.

En cas d'intervention, les règles de sécurité enseignées par les moniteurs devront être scrupuleusement respectées pour éviter toute blessure.

Il importe de :

- ⤴ Garder son calme, ne pas crier, hurler
- ⤴ Ne pas gesticuler,
- ⤴ Ne pas porter de coups aux chiens (outre l'effet d'amplification de l'agressivité du chien, il s'agit d'un motif d'exclusion du club).

a) Déroulement des cours :

Les cours sont dirigés par la monitrice ou le moniteur qui les adapte en fonction du nombre de chiens, leur âge, leur degré de sociabilité, les conditions climatiques. **Seuls les exercices demandés par les moniteurs seront exécutés, il ne saurait être accepté que chacun fasse ce que bon lui semble. Cette disposition s'étend aux moments de pause.**

Les décisions et les choix des exercices des éducateurs ne sauraient être contestés. Il n'est pas acceptable que leur autorité soit remise en cause.

Tout problème sérieux sera immédiatement porté à la connaissance du président qui saisira le conseil d'administration afin de statuer sur l'éventuelle exclusion du maître.

A l'issue des cours, l'éducateur peut autoriser l'accomplissement d'exercices spécifiques sollicités par un maître, cette dérogation doit demeurer occasionnelle.

Les jeux de balles, hormis le cas où ils sont initiés par la monitrice ou le moniteur, sont interdits.

Lorsqu'un chien évolue sur le terrain, les maîtres en attente doivent s'abstenir de tout jeu avec leur compagnon et de toute attitude perturbatrice, afin de garantir la sérénité que chacun est en droit d'attendre lorsqu'il travaille son animal.

Article 16 – RESPONSABILITE - ASSURANCE

Les maîtres sont pénalement et civilement responsables de leur animal et :

- ⤴ Déclarent prendre acte que : Le chien est un animal de meute et en conserve les instincts. Les agressions hiérarchiques sont donc normales, voire nécessaires et font partie de son éducation sociale, ce qui n'est pas sans risque pour les personnes et les chiens, même si toutes les précautions sont prises par les moniteurs.
- ⤴ Déclarent décharger de toute responsabilité l'association d'Education Canine Arzenaise, concernant les blessures et dommages matériels ou corporels subis.
- ⤴ Renoncent également dès aujourd'hui à faire valoir, toutes revendications, de quelques natures qu'elles soient, et notamment en cas d'accident, blessures, dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant dans le cadre horaire des séances d'éducation canine.
- ⤴ S'engage à faire renoncer leurs assureurs à tout recours contre l'association d'Education Canine Arzenaise.
- ⤴ Reconnaissent que l'association d'Education Canine Arzenaise décline toute responsabilité en cas de blessures et dommages matériels ou corporels subis.

Ils devront présenter lors de l'inscription ou lors de son renouvellement une attestation d'assurance justifiant la couverture de leur responsabilité civile.

Signature précédée de la mention « **lu et approuvé** »

Autorisation parentale enfant(s) mineur(s) âgé de plus de 14 ans

Je soussigné(e) _____ autorise mon ou mes enfants à participer seuls aux séances d'éducation canine.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur l(es) enfant(s) (**mentionner les noms et prénoms**) : _____

Fait à _____ le _____

Signature précédée de la mention « **lu et approuvé** »